

Comité permanent du droit des brevets

Seizième session

Genève, 16 – 20 mai 2011

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La seizième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. James Pooley, vice-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Philippe Baechtold (OMPI) a assuré le secrétariat.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour un an, M. Albert Tramposch (États-Unis d'Amérique) en qualité de président et Mme Dong Cheng (Chine) en qualité de vice-présidente.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption projet d'ordre du jour révisé

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCP/16/1 Prov.1) tel qu'il était proposé, avec la modification ci-après au point 12 de l'ordre du jour :

"12. Contribution du SCP à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement."

Point 4 de l'ordre du jour : accréditation d'observateurs

4. Le SCP a approuvé l'accréditation du Medicines Patent Pool en qualité d'observateur *ad hoc* (document SCP/16/6).

Point 5 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport de la quinzième session

5. Le comité a approuvé le projet de rapport de sa quinzième session (document SCP/15/6 Prov.1) tel qu'il était proposé, compte tenu des modifications reçues des délégations de l'Australie et de l'Égypte.

Point 6 de l'ordre du jour : rapport sur le système international des brevets

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/12/3 Rev.2, SCP/12/3 Rev.2 Add. et SCP/16/2.
7. Le SCP est convenu que les documents SCP/12/3 Rev.2 et SCP/12/3 Rev.2 Add. feraient l'objet de discussions supplémentaires à sa prochaine session. Le document SCP/16/2 sera actualisé, à partir des observations reçues des États membres.

Point 7 de l'ordre du jour : exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/16/INF/2 et SCP/16/3. En ce qui concerne le projet de questionnaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet (document SCP/16/3), établi sur la base des observations et propositions reçues des États membres, le Secrétariat a soumis un projet de questionnaire révisé (document SCP/16/3 Rev.) au SCP pour complément d'examen.
9. Après un échange de vues, le SCP est convenu de ce qui suit :
 - a) Cette question restera inscrite à l'ordre du jour de la dix-septième session du SCP.
 - b) Le Secrétariat invitera les États membres à présenter, avant le 30 septembre 2011, des réponses écrites au questionnaire (document SCP/16/3 Rev.) tel que modifié et adopté à la présente session. Ce questionnaire comprendra une note de bas de page concernant la deuxième partie de la question n° 1, afin de préciser qu'il n'est pas nécessaire de traiter la question de l'exclusion de la brevetabilité de manière exhaustive. Le comité examinera à la prochaine session d'autres mesures éventuelles, telles que demander au Secrétariat d'établir une analyse des réponses, et certains États membres ont souhaité débattre de l'établissement d'un autre questionnaire traitant spécifiquement des exclusions.
 - c) Le Secrétariat affichera les réponses reçues sur le forum électronique du SCP et les réunira dans un document qui sera présenté à la prochaine session du SCP.

Point 8 de l'ordre du jour : qualité des brevets, y compris systèmes d'opposition

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/5 et SCP/16/5. Certaines délégations ont appuyé la proposition concernant un programme de travail sur la qualité des brevets, présentée par les délégations du Canada et du Royaume-Uni (document SCP/16/5), alors que d'autres ont demandé davantage de précisions sur le contenu de la proposition. Certaines délégations ont également fait part de leurs observations sur la question de la qualité des brevets. Certaines délégations ont communiqué des informations sur les systèmes de gestion de la qualité en vigueur dans leurs offices de brevets.

11. S'agissant de l'étude préliminaire sur les systèmes d'opposition (document SCP/14/5), certaines délégations ont demandé que l'étude préliminaire soit plus approfondie.
12. Après un échange de vues, le SCP est convenu de ce qui suit :
 - a) Cette question restera inscrite à l'ordre du jour de la dix-septième session du SCP. Les délibérations s'appuieront sur la proposition des délégations du Canada et du Royaume-Uni (document SCP/16/5) qui fera l'objet d'une révision par ces délégations, ainsi que sur les autres observations ou propositions présentées par les États membres.
 - b) Les observateurs sont invités à formuler leurs observations dans autant de langues de travail du comité que possible.
 - c) Le Secrétariat révisera l'étude préliminaire sur les systèmes d'opposition (document SCP/14/5), en tenant compte des observations formulées et de toute information supplémentaire à communiquer par les États membres.

Point 9 de l'ordre du jour : brevets et santé

13. Une proposition a été présentée par la Délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et du groupe du Plan d'action pour le développement (document SCP/16/7). Certaines délégations ont appuyé cette proposition, alors que d'autres ont déclaré qu'elles auraient besoin de plus de temps pour l'examiner.
14. À la demande de certains États membres, le Secrétariat ainsi que les représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont présenté leurs travaux sur ce point de l'ordre du jour.
15. Après un échange de vues, le SCP est convenu de ce qui suit :
 - a) Cette question restera inscrite à l'ordre du jour de la dix-septième session du SCP. Les délibérations auront lieu sur la base de la proposition présentée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et du groupe du Plan d'action pour le développement (document SCP/16/7), ainsi que sur la base d'autres observations ou propositions présentées par les États membres.
 - b) Les observateurs sont invités à formuler leurs observations dans autant de langues de travail du comité que possible.
 - c) Le Secrétariat établira, pour la dix-septième session du SCP, un document dans lequel seront décrites les activités de l'OMPI dans le domaine des brevets et de la santé, de même que les activités de coopération avec d'autres organisations internationales.

Point 10 de l'ordre du jour : privilège du secret professionnel

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/16/4 Rev. Certaines délégations ont demandé que cette question soit examinée de manière plus approfondie. En revanche, un certain nombre de délégations ont fait part de préoccupations et de difficultés s'agissant d'étudier cette question au niveau international.

17. Après un échange de vues, le SCP est convenu de ce qui suit :
- a) Cette question restera inscrite à l'ordre du jour de la dix-septième session du SCP.
 - b) Certaines délégations ont déclaré que cette question relevait de la législation nationale. Compte tenu des différences entre les diverses législations et procédures nationales, le président a déclaré qu'il n'y avait, à ce stade, aucun consensus sur l'établissement de normes internationales ou une série de principes communs.
 - c) Le Secrétariat est prié de recueillir des informations sur les pratiques nationales et régionales et de les présenter, sans recommandations ni conclusions, à la prochaine session du SCP aux fins d'un échange de vues entre les États membres. Ces informations devraient notamment porter sur les points suivants :
 - législations et réglementations nationales traitant des aspects transfrontières de la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets;
 - problèmes concernant les aspects transfrontières de la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets; et
 - mesures en place dans les pays et régions pour résoudre les problèmes en suspens aux niveaux national, bilatéral, plurilatéral et régional.

Point 11 de l'ordre du jour : transfert de technologie

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/14/4 Rev. Certaines délégations ont réaffirmé que le Secrétariat devrait poursuivre la révision de l'étude préliminaire (document SCP/14/4 Rev.) sur la base des observations reçues des États membres. Diverses propositions et idées ont été présentées par un certain nombre de délégations. Certaines délégations ont exprimé des préoccupations quant à une duplication des travaux avec le CDIP.
19. Après un échange de vues, le SCP est convenu de ce qui suit :
- a) Cette question restera inscrite à l'ordre du jour de la dix-septième session du SCP.
 - b) Le Secrétariat révisera l'étude préliminaire (document SCP/14/4 Rev.), sur la base des contributions des États membres rendant compte des observations formulées par les délégations au cours des sessions du SCP, en traitant plus en détail la discussion sur les obstacles et en élaborant les incitations au transfert de technologie, en vue de sa soumission à la prochaine session du SCP.
 - c) Le Secrétariat invitera l'Économiste en chef de l'OMPI à organiser un séminaire sur les brevets et le transfert de technologie en marge de la prochaine session du SCP, selon les modalités examinées à la

seizième session du SCP, et à publier les présentations et le résumé des discussions sur le site Web "Économie de la propriété intellectuelle" d'ici la fin de la deuxième journée de la prochaine session du SCP.

- d) Le Secrétariat aidera les États membres à faciliter la nature complémentaire et la non-duplication des travaux entrepris par le SCP et le CDIP sur la question du transfert de technologie.

Point 12 de l'ordre du jour : contribution du SCP à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement

20. Un certain nombre de délégations ont fait des déclarations sur la contribution du SCP à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement. Le président a indiqué que toutes les déclarations seraient consignées dans le rapport de la seizième session du SCP et seraient transmises à l'Assemblée générale conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2010 concernant le mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement.

Point 13 de l'ordre du jour : travaux futurs

21. La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être développée et discutée lors de la prochaine session du SCP.
22. Les travaux futurs du comité seront mis en œuvre comme convenu ci-dessus.
23. Le Secrétariat a informé le SCP que sa dix-septième session se tiendrait en principe du 5 au 9 décembre 2011 à Genève.
24. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP formulent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa session suivante.

25. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]